

**Communication des décisions prises dans le cadre de diverses procédures d'adjudication dans le secteur agricole (huile d'olive)**

(91/C 276/04)

*(Voir communication dans le Journal officiel des Communautés européennes n° L 360 du 21 décembre 1982, p. 43)*

Adjudication	Numéro d'adjudication	Décision de la Commission en date du	Prix minimal de vente
Règlement (CEE) n° 2713/91 de la Commission, du 13 septembre 1991, relatif à la mise en vente par adjudication de l'huile d'olive détenue par l'organisme d'intervention espagnol  (JO n° L 257 du 14. 9. 1991, p. 9)	—	16. 10. 1991	Huile d'olive vierge extra: 32 653 Pta/100 kg  Huile d'olive vierge: 30 501 Pta/100 kg  Huile d'olive vierge courante: 31 021 Pta/100 kg  Huile d'olive vierge lampante 3°: 30 011 Pta/100 kg

**Non-opposition à une concentration notifiée**

**(Affaire n° IV/M.119 — Metallgesellschaft/Feldmühle)**

(91/C 276/05)

Le 14 octobre 1991, la Commission a décidé de ne pas s'opposer à la concentration notifiée susmentionnée et de la déclarer compatible avec le Marché commun. Cette décision est basée sur l'article 6 paragraphe 1 point b) du règlement (CEE) n° 4064/89 du Conseil<sup>(1)</sup>. Les tiers justifiant d'un intérêt suffisant peuvent obtenir une copie de cette décision en en faisant la demande par écrit à l'adresse suivante:

Commission des Communautés européennes  
Direction générale de la concurrence (DG IV)  
Task Force Concentrations  
Avenue de Cortenberg 150  
B-1049 Bruxelles.

<sup>(1)</sup> JO n° L 395 du 30. 12. 1989, p. 1.

JO n° L 257 du 21. 9. 1990, p. 13 (rectificatif).